

Intérêts intercalaires

Prêt Entenial Mensuel

SOMMAIRE

POINT DE DEPART DU PRET.....	2
PRINCIPE DU REMBOURSEMENT	2
Documents à fournir à la SCI pour des prêts CFF ou ENTENIAL	3

POINT DE DEPART DU PRET

Le POINT DE DEPART du PRET se fait le :

- dernier jour du mois qui suivra la date d'acquisition du bien (il est aussi conditionné par la date de prélèvement choisie par l'investisseur),
- date de la 1^{ère} échéance(mensualité): 1 mois après le point de départ du prêt.

Lors du renvoi de son acceptation de prêt, l'investisseur a la possibilité de choisir la date de son prélèvement. Il peut choisir : le 05 – 10 – 15 – 20 – ou 25 du mois.

L'avis d'échéance est envoyé 8 à 10 jours avant la date de prélèvement.

PRINCIPE DU REMBOURSEMENT

Le 1^{er} avis d'échéance

Le client reçoit cet avis d'échéance entre dix et quinze jours après la signature de l'acte chez le notaire.

Il comporte :

Dans sous total a (page 11) : la situation à ce jour :

- la date et le montant de l'appel de fonds versé au promoteur,
- la date et le montant du prélèvement automatique

Dans sous total b (page 11) : nouvelle échéance :

- les intérêts,
- la cotisation assurance-vie,
- la taxe postale
- la commission d'ouverture (ou frais de dossier),
- la commission d'engagement (intérêts sur les **sommes non débloquées du prêt**).

Les commissions d'engagement ont été négociées par COURTAGES & FINANCE auprès d'ENTENIAL **pour toutes les agences dont vous avez reçu la liste.**

Exemple d'avis d'échéance pour un prêt ENTENIAL

Somme prélevée automatiquement le 10 MAI 99

sur votre compte N° 04819214685

* 1 euro = 6,55957 francs

5 214,93 francs

soit 795,01 euros *

Détail de ce montant (en francs)

	Débit	Crédit
Sous total a : Situation à ce jour	0,00	
Notre avis du : 10 AVRIL 99	443,76	
10 04 99 Prélèvement automatique		443,76
Sous total b : Nouvelle échéance	5 214,93	
Intérêts	826,42	
Cotisation d'assurance	205,51	
Taxe postale	3,00	
Commission d'ouverture	4 180,00	
Total a+b : Somme prélevée automatiquement	5 214,93	

Documents à fournir à la SCI pour des prêts CFF ou ENTENIAL

Pour demander à la S.C.I. le remboursement des frais de dossier (instruction) et intérêts intercalaires, l'investisseur doit adresser dès réception :

- L'avis d'échéance pour ENTENIAL ou la situation de compte pour le CFF,
- L'échéancier (page 7 qui comporte toutes les caractéristiques du prêt : montant emprunté, taux, nombre d'échéance ...),
- La 1ère page du Tableau d'Amortissement (page 9 échéances de 1 à 40 uniquement),
- Un R.I.B du compte qui est à alimenter
- Un mot d'accompagnement en précisant le nom de la résidence et le N° de lot.